

Prime exceptionnelle de « pouvoir d'achat »



cgt
Banque Populaire
Auvergne Rhône Alpes

LES FAITS

En matière de rémunération, il est clairement établi que les politiques d'austérité pratiquées dans les entreprises (en particulier dans les BP !) fragilisent gravement la situation financière des salariés...

C'est ainsi que la pression citoyenne, matérialisée par des mobilisations importantes, a contraint MACRON et son gouvernement à « inviter » les employeurs à négocier dans les entreprises pour le versement d'une prime de « **pouvoir d'achat** ».

La Loi n° 2018-1213 du 24 décembre 2018 fixe des critères notamment pour **exonérer** le versement de cette prime de **cotisations** et contributions sociales et de toute fiscalité.

En revanche, la Loi **n'interdit pas** de négocier une prime dont le montant (1 000 €) ou les conditions de revenus (3 X smic soit 53 944.80 €) dépasseraient ces « limites ».

Ainsi, certains employeurs ont pris la mesure de leurs responsabilités et de l'ampleur de la détresse de leurs salariés en octroyant une prime de 1 500 € pour tous (ex : TOTAL, ...).

Le 21 décembre 2018, le Directeur Général prend à témoin tous les salariés de la BP AURA en se prétendant favorable au versement d'une prime et qu'il arrêtera « *avec elles [les Organisations Syndicales] les modalités d'attribution de cette prime [...] (montant, collaborateurs concernés...)* ».

Le 9 janvier 2019, la direction décide **unilatéralement** des « *modalités d'attribution de cette prime (montant, collaborateurs concernés...)* ».

AUCUNE NEGOCIATION, AUCUNE CONCERTATION !!!

LES BENEFICIAIRES

Rappelons que l'objet de cette prime est le pouvoir d'achat.

De façon unilatérale et donc arbitraire, la direction décide, notamment, de proratiser cette prime au taux de présence et au taux d'activité.

Ainsi, un temps partiel à 80% perçoit une prime de 800 € (à condition d'avoir été présent toute l'année).

Pourquoi ???

Le « coût de la vie » pour un salarié travaillant à 80% est-il de 20% moins élevé ???

**Peut-il s'agir-il réellement d'une prime de pouvoir d'achat ?
Si oui, c'est parfaitement inéquitable et injuste.**

LES CONSTATS

La CGT BP AURA relève :

- ✓ que la « pression de la rue » paie,
- ✓ l'absence de volonté de la part de la direction de nouer un dialogue social.

DONT ACTE.

Certains s'arrogent le mérite d'avoir obtenu une prime de pouvoir d'achat à la BP AURA, alors qu'aucune négociation n'a eu lieu...

C'est d'ailleurs quand ils ne négocient pas qu'ils sont les meilleurs !

CGT BP AURA
Présente, offensive et revendicative